



ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
DISPOSITIF « AIDE A LA PROGRAMMATION MUSICALE
DANS LES LIEUX PLURIDISCIPLINAIRES »

VALORISATION DU SOUTIEN ACCORDE PAR LA SPEDIDAM
CAHIER DES CHARGES EN MATIERE DE COMMUNICATION

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de son action de soutien aux projets artistiques, la Spedidam souhaite valoriser son engagement et renforcer la lisibilité de son action auprès des artistes-interprètes ainsi que du public, en encadrant les modalités de visibilité associées aux aides attribuées.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les engagements attendus en matière de communication de la part des structures bénéficiaires, dans le cadre du dispositif « Aide à la programmation musicale dans les lieux pluridisciplinaires ».

2. Principe

Les actions de visibilité demandées sont adaptées à la nature et à l'ampleur des projets soutenus, ainsi qu'aux moyens des structures bénéficiaires.

Un socle commun est attendu de tous, complété, lorsque cela est pertinent, par des actions renforcées en fonction de l'importance du partenariat.

3. Visibilité minimale attendue

Les éléments suivants doivent être mis en œuvre par l'ensemble des structures bénéficiaires dans le cadre du dispositif d'aide « Aide à la programmation musicale dans les lieux pluridisciplinaires ».

a. Communication print et digitale (le cas échéant)

- Présence du logo de la Spedidam sur tous les supports de communication print de l'événement (affiches, programmes, flyers, dossier de presse, panneaux signalétiques, etc.) et digitaux (site internet, newsletter...) avec renvoi, lorsque cela est possible, vers le site internet : Accueil - Spedidam
- Intégration du logo dans l'espace dédié aux partenaires

NB : Le logo de la Spedidam doit être reproduit dans une taille garantissant sa parfaite lisibilité (cf. point 5). La Spedidam se tient à votre disposition pour valider tout BAT si besoin.

b. Visibilité sur place (en fonction des possibilités des structures aidées et en accord avec le service de l'Action Artistique et Culturelle de la Spedidam)

- Un de ces affichages obligatoires (au choix) doit être positionné devant la scène et/ou dans le hall d'accueil du public du lieu : affiche Spedidam, roll-up, flamme...
- Présence d'affiches « *Ce spectacle est soutenu par la Spedidam* » dans les loges des artistes et/ou à l'espace Catering

4. Actions complémentaires possibles en fonction des projets

- Mentions sur les réseaux sociaux
- Intégration d'une présentation de la Spedidam sur le site internet (voir point 6)

5. Règles de lisibilité

Le logo de la Spedidam doit être reproduit dans des conditions garantissant sa parfaite lisibilité et selon les règles établies par la charte graphique.

Afin d'assurer une lisibilité optimale, le logo de la Spedidam ne doit jamais être utilisé en dessous d'une taille minimale :

- Pour les supports print : d'une hauteur minimale de 15 mm
- Pour les supports digitaux : d'une hauteur minimale de 35 px

Le logo ne doit pas être déformé ni altéré, et doit apparaître dans un environnement permettant son identification claire.

6. Engagements de la Spedidam en contrepartie

La Spedidam s'engage à mettre à votre disposition les éléments suivants :

- Ses logos, [téléchargeables ici](#).
- Sa charte graphique, [à télécharger ici](#).
- Un texte de présentation à utiliser si nécessaire :
La Spedidam est un organisme de gestion collective des droits de Propriété Intellectuelle des artistes-interprètes. Elle gère ainsi les droits des artistes en matière d'enregistrement, de diffusion et de réutilisation de leurs interprétations. En conformité avec le Code de la Propriété Intellectuelle, la Spedidam affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à la formation d'artistes et à l'éducation artistique et culturelle. La Spedidam répartit des droits à plus de 116 000 artistes dont plus de 42 000 sont ses associés.
- Les éléments (affiches, roll-up, flammes...) vous seront envoyés par nos équipes. Pour cela, merci de renvoyer la fiche (cf. point 8) dûment complétée par mail à communication@spedidam.fr.
- Certains autres supports nécessaires selon la configuration des lieux peuvent vous être fournis ou co-financés par la Spedidam. Pour cela, merci de le préciser dans la fiche présente au point 8 dans la partie réservée à cet effet.

7. Exemples de mises en avant lors d'événement

Les exemples présentés dans les pages ci-après indiquent différentes façons de valoriser le soutien de la Spedidam. Ils peuvent servir de source d'inspiration pour adapter les dispositifs de visibilité à chaque lieu.

Disposition d'un kakémono à l'entrée du lieu (billetterie)

Projection du logo en fond de scène



Affichage « Manifestation soutenue » dans l'espace Catering et/ou à l'entrée du lieu



8. Fiche à compléter et renvoyer par mail à communication@spedidam.fr au plus tôt

Nom de la structure :

Nom de l'événement :

Dates :

Lieu(x) :

Contact principal service communication

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Dispositif de visibilité sur site prévue par la structure et autres actions complémentaires éventuelles (à cocher)

☐ Projection logo Spedidam / gobo sur façade, écran ou élément scénographique (projection type gobo ou projection architecturale)

Préciser le lieu : _____

☐ Diffusion du logo sur les écrans présents sur place

☐ Diffusion d'un spot vidéo sur les écrans présents sur place

☐ Présence d'un ou plusieurs Roll-up Spedidam

☐ Présence d'une ou plusieurs flamme(s) Spedidam

☐ Présence d'une bâche Spedidam en fond de scène et/ou projection du logo Spedidam (rideau de scène, fond de scène ou écran)

☐ Présence d'affiches Spedidam dans les loges des artistes et/ou à l'espace Catering

☐ Mentions sur les réseaux sociaux

Préciser si possible le nombre et les dates pour relais par la Spedidam : _____

☐ Intégration d'une présentation de la Spedidam sur le site internet

☐ Mention orale du partenariat lorsque le contexte s'y prête

☐ Autre : _____

Besoins Matériels

Matériel souhaité	Quantité	Format Standard ou Spécifique (préciser)
Roll-up		
Flamme		
Affiche		

Date limite de réception du matériel :

Contacts et adresse de livraison :

Possibilité de stockage du matériel d'une année sur l'autre : ☐ Oui ☐ Non

La structure s'engage à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les dispositifs de visibilité validés conjointement avec la Spedidam. Nom et fonction du signataire :

Date :

Signature :